



PREFET DU MORBIHAN

Direction départementale
des territoires et de la mer
du Morbihan

Vannes, le 10 AOUT 2017

Service Economie Agricole

Affaire suivie par : Isabelle MARZIN
Tél. : 02 56 63 74 28
Mél : isabelle.marzin@morbihan.gouv.fr

Monsieur le Président,

Vous m'avez sollicité par courrier du 28 juin 2017 afin qu'une suspension de tout contrôle en exploitation agricole soit décidée compte tenu des retards dans le paiement du 2^{ème} pilier de la PAC, mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) et mesures en agriculture biologique (AB).

En effet, le paiement du solde de ces aides PAC accuse un retard important et reste à juste titre une préoccupation partagée par tous.

Il convient toutefois de préciser qu'une avance de trésorerie a été versée en 2015 et en 2016 avec prise en compte de la transparence GAEC pour ce dernier versement comme demandée par la profession agricole soit 5 M 285 759 € pour le lot de paiement du 31 mars 2017 pour le département du Morbihan correspondant aux MAEC/MAE2/BIO 2016.

Le ministre en charge de la PAC a par ailleurs réactualisé le 21 juin 2017, le calendrier prévisible de paiement des soldes attendus soit :

- MAEC BIO 2015, premiers paiements début novembre 2017
- MAEC BIO 2016, premiers paiements en mars 2018
- MAEC BIO 2017, premiers paiements en juillet 2018.

Il est prévu de retrouver un calendrier normal de paiement pour les campagnes 2018 et suivantes.

Il est par ailleurs programmé une avance de trésorerie remboursable (ATR) pour certaines aides du 1^{er} pilier au titre de l'année 2017 mi-octobre afin de prendre en compte l'avance PAC habituellement versée à cette période, le paiement du solde étant reporté en février 2018.

Je suis bien conscient que certains exploitants sont plus impactés que d'autres compte tenu des situations individuelles. Aussi, les services de la Direction des Territoires et de la Mer ont adressé aux exploitants qui en ont fait la demande, des attestations indiquant les soldes prévisibles attendus en vue de faciliter les échanges avec leurs organismes bancaires.

Concernant le plan de contrôle, il relève de règlements européens et il ne m'appartient pas d'y déroger. Un bilan sera établi en fin de campagne et présenté dans le cadre des réunions du plan d'actions « contrôles en exploitation agricole » auxquelles vous êtes invité et où il sera possible d'objectiver les anomalies constatées et les suites qui auront été prononcées. Par ailleurs, j'ai mis en place une coordination des contrôles élargie afin d'assurer une meilleure répartition des contrôles dans le temps et de recenser tous signalements relatifs à leur déroulement.

Restant à votre écoute concernant toutes difficultés rencontrées, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le préfet,

Raymond LE DEUN

Monsieur Hervé GUILLERM
Président de la Coordination Rurale de Bretagne
ZA de la métairie – Bâtiment le Galilée
35520 Melesse